



Appel jugement et pension alimentaire

Par **veronikamars**, le **21/10/2014** à **13:28**

Bonjour,

après quatre années de conflit, mon mari a eu la garde de sa fille de 13 ans, à ce jour la mère doit régler une pension alimentaire de 80€/mois et payer la moitié des frais de voyages. cette dernière a fait appel de la décision du juge avec pour motif: ne pas régler de pension alimentaire et de ne pas participer aux frais de voyage (un billet de train toute les 6 semaines) sachant que jusqu'à maintenant elle n'a jamais réglé la pension et mon mari n'a rien réclamé

comment cela se passe t il en appel le domicile de l'enfant peut il être changé de nouveau ?

Elle bénéficie de l'aide juridictionnelle et pas nous y a t il un moyen de de lui faire régler la pension alimentaire due afin de limiter nos frais

Merci de vos réponses

veronika

Par **cocotte1003**, le **21/10/2014** à **14:27**

Bonjour, oui vous remettez le jugement à un huissier afin qu'il saisisse la pension. Les frais sont à charge du débiteur, cordialement

Par **veronikamars**, le **21/10/2014** à **14:40**

Merci de votre reponse, vue que le motif de l'appel est uniquement financier, le jugement d'appel peut il revenir sur la domiciliation de l'enfant ?

Savez vous comment se passe un jugement en appel ?

Merci

Par **cocotte1003**, le **21/10/2014 à 15:00**

Même facon de procédé que pour le jugement. Le juge ne prendra une décision que sur les demandes, cordialement